



GUIDES

RENTÉE
2012

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

L'ENTRÉE EN

6^E



www.onisep.fr/lalibrairie

ministère de l'Éducation nationale
ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

L'ENTRÉE EN 6^E

Des transports en commun à emprunter chaque jour, un établissement plus grand, des têtes nouvelles et nombreuses, une organisation et des méthodes de travail différentes... ça y est : votre enfant entre à l'école des grands !

Pour l'aider à passer en douceur de l'état de « grand CM2 » à « petit 6^e », et répondre à toutes les questions immédiates que vous vous posez sur ce qui l'attend à la rentrée prochaine, ce Guide vous propose des points de repère sur le « vocabulaire pratique » et les grandes étapes du collège : cycle d'adaptation (classe de 6^e), cycle central (classes de 5^e et de 4^e) et cycle d'orientation (3^e). Envie d'en savoir plus, mais où vous renseigner et auprès de qui ? Un aperçu des différents services et ressources sur les métiers et les formations mis à disposition par l'Onisep vous est également présenté dans les pages suivantes. Des pistes et des conseils pour accompagner votre enfant, du collège à l'enseignement supérieur ! L'essentiel à retenir en suivant le Guide.



© JÉRÔME PALLÉ / ONISEP

➤ L'ABC de la 6^E

➤ **Accompagnement personnalisé**

À raison de 2 heures hebdomadaires, cet accompagnement permet d'aider votre enfant à devenir un collégien, en particulier dans l'organisation de son travail, et lui propose différentes modalités de soutien et d'approfondissement. Ce dispositif, surtout mis à profit en début d'année scolaire pour effectuer les éventuelles mises à niveau nécessaires, a également pour objectif de lui faire acquérir des méthodes pour approfondir et consolider ses compétences et connaissances. Selon les lacunes et les besoins repérés, les mises à niveau sont assurées par l'un de ses professeurs et par un autre professeur du collège. Pour les élèves les plus en difficulté, par un professeur des écoles ou par un enseignant spécialisé de SEGPA.





↘ Aides financières

Bourses, fonds social collégien, fonds social pour la cantine... comment en bénéficier ? Le secrétariat du collège vous fournira l'information nécessaire pour accéder à ces dispositifs. Des aides existent aussi au niveau des villes, départements et régions : renseignez-vous directement auprès d'eux.

↘ Assurance scolaire

Dans le cadre des activités scolaires obligatoires inscrites dans l'emploi du temps de votre enfant, elle ne peut être exigée de vous.

En revanche, elle est exigée pour toutes les activités facultatives, du type sortie au théâtre après les heures de cours, séjour linguistique, classe de découverte...

Vous pouvez souscrire cette assurance soit auprès de votre assureur (si votre contrat d'assurance individuel ne couvre pas déjà ces activités extrascolaires, vérifiez alors...), soit auprès d'une association de parents d'élèves.

Dans tous les cas, assurer votre enfant est fortement recommandé, surtout si ce dernier est victime ou auteur d'un accident ou d'actes dommageables qui relèvent de votre responsabilité... même pendant le temps scolaire.

↘ Bulletin trimestriel

Vous le recevez après le conseil de classe de fin de trimestre. Il comporte les notes et commentaires de chaque professeur et une appréciation du chef d'établissement qui vous permettent de suivre les progrès et difficultés éventuelles de votre enfant.

↘ Cahier de textes

Outre le fait qu'il sert à noter les devoirs à faire ou certaines consignes du professeur, le cahier de textes vous permet aussi de suivre les activités faites en classe. Vous pouvez ainsi aider votre enfant à bien s'organiser, tout en répondant aux attentes de ses professeurs. De plus en plus de collèges mettent d'ailleurs en ligne ce cahier de textes sur leur site afin de vous faciliter son suivi.

↘ Carnet de correspondance ou de liaison

Il contient le règlement intérieur du collège, les absences, retards, modifications d'emploi du temps, réunions, sorties, notes, demandes de rendez-vous, horaires d'ouverture et de fermeture du collège... et l'autorisation de sortie de votre enfant. Aussi, vérifiez bien qu'il soit toujours dans le cartable de votre enfant, qui doit être à même de le présenter à toute demande dans le collège.

↘ Chef d'établissement

Le « principal » dirige et coordonne l'ensemble du personnel du collège. Il préside le conseil d'administration (où les parents ont des représentants élus). Responsable de la sécurité des personnels et des élèves au sein du collège, il peut interdire l'accès de l'établissement dans certains cas, prononcer des sanctions disciplinaires. Il préside le conseil de discipline. Vous pouvez le rencontrer après avoir pris rendez-vous avec son secrétariat.

↘ Conseiller d'orientation-psychologue (COP)

Le COP fait partie de l'équipe éducative. À ce titre, il participe aux bilans et aux conseils pour favoriser l'adaptation de votre enfant. Il informe sur les poursuites d'études et les professions. Il peut recevoir votre enfant au collège (où il assure une permanence durant certains jours de la semaine et sur rendez-vous) ou au CIO (centre d'information et d'orientation), dont vous trouverez les coordonnées les plus proches de chez vous sur <http://geolocalisation.onisep.fr>. Voir aussi page 6, « Des interlocuteurs privilégiés ».

↘ Conseiller principal d'éducation (CPE)

Sous l'autorité du chef d'établissement, le CPE organise le bon déroulement de la « vie scolaire » et participe à son animation, secondé par une équipe d'assistants d'éducation (les « surveillants »). Il suit la scolarité de votre enfant, et contrôle en particulier son assiduité (entrées, sorties, absences, retards).

Voir aussi page 6, « Des interlocuteurs privilégiés ».

Emploi du temps en 6^E

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Français | 4 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) ou 5 h |
| Mathématiques | 4 h |
| Langue vivante étrangère | 4 h |
| Histoire-géographie-éducation civique | 3 h |
| Sciences de la vie et de la Terre | 1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) |
| Technologie | 1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) |
| Arts plastiques | 1 h |
| Éducation musicale (dont chant) | 1 h |
| Éducation physique et sportive | 4 h |
| Accompagnement personnalisé | 2 h hebdomadaires par classe |
| Heures de vie de classe | 10 h annuelles par classe |
| Total horaire hebdomadaire | 26 h 30 à 27 h |

Pour en savoir plus sur les programmes au collège : <http://eduscol.education.fr>, onglet « Socle commun école-collège »



➤ Heures de vie de classe

10 heures annuelles par classe sont inscrites à l'emploi du temps des collégiens. Dans les faits, le rythme moyen constaté est de 1 heure tous les 15 jours. À quoi servent-elles ? Elles permettent d'installer un dialogue permanent entre, d'une part, les élèves de la classe ; d'autre part, les élèves et leurs professeurs (ou d'autres membres de l'équipe éducative) pour aborder toutes questions relatives au fonctionnement du collège, tout en s'exerçant au débat et au règlement des conflits, dans le respect et la compréhension mutuels.

➤ Livret personnel de compétences (LPC)

Il rassemble les attestations des connaissances et des compétences du socle commun acquises depuis l'école primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Remis aux familles en fin de 3^e, il est pris en compte pour l'obtention du DNB (diplôme national du brevet).

➤ Organisation personnelle

Chaque professeur indique le travail personnel (révision de leçons, recherches à faire pour un exposé, matériel à avoir...) pour le cours suivant. Ces consignes sont notées à la fois sur le cahier de textes de la classe et sur celui de votre enfant. À vous d'en prendre connaissance pour aider votre enfant à gérer son temps pour réviser, faire un exercice... ou préparer son cartable.

➤ Professeurs

Avec un professeur par matière, votre enfant doit s'adapter à la manière de travailler et aux exigences de chacun. Parmi eux, le professeur principal joue un rôle de référent (prépare les conseils de classe, assure la cohérence entre les différents enseignants de la classe...) pour vous et votre enfant. N'hésitez pas à le rencontrer lors des réunions parents-professeurs pour faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant.

➤ Règlement intérieur

Chaque collège dispose d'un règlement intérieur qui définit les règles de vie au sein du collège. Par exemple : les horaires d'ouverture, les heures de sortie pour les externes et les demi-pensionnaires, l'usage des locaux, les droits et obligations des élèves, les associations du collège, etc. Ce document, voté par le conseil d'administration, et mis en application par le principal, vous est communiqué dès la réunion de prérentrée ou lors de l'inscription de votre enfant et est affiché dans le collège.



© JÉRÔME PALLÉ / ONISEP

➤ Représentants des parents d'élèves

Les parents d'élèves éisent des représentants au conseil d'administration. À ce titre, ils bénéficient de toutes les informations sur le fonctionnement du collège, émettent des avis, votent des décisions relevant du conseil. Des délégués de parents participent également aux conseils de classe.

➤ Socle commun des connaissances et des compétences

La formation dispensée au collège articule ce qui est attendu dans les programmes à l'acquisition de connaissances et des 7 compétences suivantes :

- maîtrise de la langue française ;
- pratique d'une langue vivante étrangère ;
- principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ;
- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- culture humaniste ;
- compétences sociales et civiques ;
- autonomie et initiative.

La maîtrise de ces compétences est nécessaire pour obtenir le DNB (diplôme national du brevet).

↘ La 6^E et après

ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

| | | |
|---------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cycle d'orientation | 3 ^e 3 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - Découverte professionnelle (option facultative de 3 h ; ou module de 6 h, pour les élèves volontaires). - Grec (enseignement facultatif). |
| | 4 ^e 4 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - LV2 (2^e langue vivante étrangère). - Langue vivante régionale (enseignement facultatif). - Possibilité d'intégrer une section européenne ou de langue orientale (selon les collèges). |
| Cycle central | 5 ^e 5 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - Physique et chimie. - Latin (enseignement facultatif). |
| | 6 ^e 6 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - LV1 (1^{re} langue vivante étrangère). - Possibilité de commencer une 2^e langue en classe bilingue (selon les collèges). - Possibilité d'intégrer une CHA (classe à horaires aménagés) danse, musique ou théâtre (selon les collèges). - Possibilité d'intégrer une section sportive scolaire, ex-section sport-études (selon les collèges). - Adaptation aux nouvelles méthodes de travail. - Dispositif d'accompagnement personnalisé. |

PRÉPARATION DE L'ORIENTATION

| | | |
|---------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cycle d'orientation | 3 ^e 3 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - Décision d'orientation pour poursuivre en lycée, en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). - Entretien d'orientation. - Préparation du choix de poursuite d'études. - PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations) : stage obligatoire d'une semaine en milieu professionnel . |
| | 4 ^e 4 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations) : découverte des formations après la 3^e. Chaque élève passe une journée dans un lycée, un lycée professionnel ou un CFA (centre de formation d'apprentis). |
| Cycle central | 5 ^e 5 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation progressive à l'orientation. - PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations) : visites d'entreprises, interviews de professionnels, enquêtes... - IDD (itinéraire de découverte). |

DIPLÔMES ET ATTESTATIONS

| | | |
|---------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cycle d'orientation | 3 ^e 3 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - DNB (diplôme national du brevet) ou CFG (certificat de formation générale). - B2i (brevet informatique et Internet). - ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) de 2^e niveau. - PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) permettant d'acquérir par équivalence le BEPS (brevet européen des premiers secours). |
| | 5 ^e 5 ^e SEGPA | <ul style="list-style-type: none"> - ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) de 1^{er} niveau. |

↳ Comment et où s'informer ?

Tout au long de sa scolarité, votre enfant va faire des choix et, à certaines étapes clés, formuler des vœux d'orientation. Le parcours de découverte des métiers et des formations, destiné aux élèves de la 5^e à la terminale, l'aidera à construire progressivement son parcours d'études et son projet professionnel. Dans ce cheminement, l'Onisep vous accompagne et met à votre disposition des services proposant des informations, des repères et des conseils.

↳ Des publications sur les formations et les métiers

Collection « Guides »

Des Guides gratuits à destination des élèves, diffusés via les établissements scolaires et/ou disponibles en téléchargement sur www.onisep.fr.

Pour aider les élèves dans leurs choix d'orientation (informations sur les formations, les établissements qui y préparent...) tout au long de leur scolarité (au collège, puis au lycée).

Collection « Parcours »

Secteur par secteur (informatique, hôtellerie-restauration, tourisme, paramédical, droit, bâtiment...), un panorama des métiers et de leur environnement professionnel ainsi que des formations qui y conduisent.

À consulter au centre de documentation et d'information du collège ou au centre d'information et d'orientation le plus proche... ou à commander en ligne sur www.onisep.fr.

↳ Des interlocuteurs privilégiés

Les professeurs

À tout moment, vous pouvez les solliciter pour faire le point sur votre scolarité et votre projet de formation. Le professeur principal fera le lien avec l'ensemble des enseignants de votre classe, et vous orientera, selon vos besoins, vers la bonne personne.

Le conseiller d'orientation-psychologue (COP)

Il vous recevra en entretien, dans votre établissement ou au CIO. Il vous apportera un conseil personnalisé et des informations adaptées à votre situation.

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Au cœur du fonctionnement quotidien du collège, il contrôle les effectifs, l'exactitude et l'assiduité des élèves. Il collabore avec les enseignants en échangeant des informations sur le suivi individuel et collectif des élèves. Il participe aux conseils des professeurs et aux conseils de classe. Il est en relation et en contact direct avec les élèves, et s'occupe de l'animation éducative.

↳ Des lieux

Le centre de documentation et d'information (CDI)

C'est le « lieu-ressource » pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs... Les professeurs-documentalistes pourront vous aider dans vos recherches.

Le centre d'information et d'orientation (CIO)

Le CIO est un service public gratuit de l'Éducation nationale. Il met à disposition, en libre consultation, une documentation approfondie et détaillée sur les secteurs professionnels et les métiers, l'offre de formations dans l'enseignement secondaire et supérieur. Il propose des entretiens individuels, sur rendez-vous, avec un conseiller d'orientation-psychologue (COP).

Les salons et les forums
Chaque année, de nombreux salons et forums sont organisés à Paris comme en région. Autant d'occasions de rencontrer des professionnels ou de recueillir des informations sur les lycées et les centres de formation des apprentis...

Les journées portes ouvertes des établissements

La plupart des établissements organisent des journées portes ouvertes au printemps. N'hésitez pas à visiter ceux qui vous intéressent. Vous pourrez poser des questions à des enseignants et à des lycéens.

Pour une information complète et actualisée sur les métiers et les formations. Des moteurs de recherche pour trouver des renseignements en fonction de vos goûts et de vos centres d'intérêt.

Le site propose également un accès direct à l'actualité de votre région : salons et journées portes ouvertes, guides d'orientation en téléchargement gratuit...

Choisir mes études

Des infos sur l'organisation des études au collège, le suivi de scolarité, les différentes classes, les sections linguistiques, artistiques et sportives, les dispositifs spécifiques... Sans oublier l'espace « parent de collégien ».

Découvrir les métiers

Une rubrique qui s'adresse à tous ceux qui ont envie de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances sur les métiers et les formations propres à un secteur professionnel, à travers des fiches pratiques ou bien à partir de centres d'intérêt.

Scolarité et handicap

Un espace dédié aux élèves souffrant d'un handicap (visuel, auditif, moteur), de maladies chroniques, de troubles psychiques ou des apprentissages... et souhaitant poursuivre une scolarité comme les autres.

Les infos de ma région

Quand et où auront lieu les journées jobs d'été, les tables rondes sur l'insertion et le handicap, les différents salons liés à l'orientation... dans votre région ? Autant d'infos de proximité pour permettre de préparer au mieux votre parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

onisep.tv

Plate-forme vidéo de l'Onisep, elle est composée d'environ 800 vidéos sur les métiers et les études. L'ensemble est constitué essentiellement de témoignages de jeunes, professionnels ou élèves, en situation de travail ou de formation. Une façon de découvrir l'information sur les métiers et les formations en images.

Recherche géolocalisée

Ce service permet de visualiser, sur des cartes détaillées, les lieux de formation et d'information. Vous pouvez chercher un établissement (collège, lycée, centre de formation d'apprentis), une langue, une option, un diplôme, un domaine de formation, un service d'information et d'orientation.

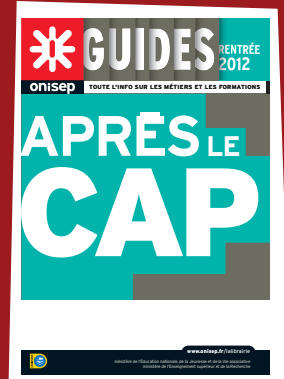
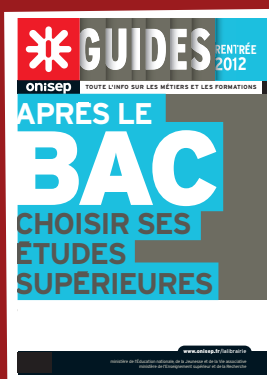
monorientationenligne.fr

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ? Des experts vous répondent par mél, tchat ou téléphone (01 7777 12 25, appel non surtaxé). Une foire aux questions comprend également une centaine de questions-réponses classées par thèmes : études et diplômes, métiers, inscriptions...



En ligne sur onisep.fr

TÉLÉCHARGER NOS GUIDES AUX ÉTAPES CLÉS DE LA SCOLARITÉ



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

ministère de l'Éducation nationale
ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

